



CTDS du 13 OCTOBRE 2022 – COUR D'APPEL D'ORLEANS

DECLARATION LIMINAIRE

Remis au ministre cet été, le rapport des états généraux de la Justice portait l'espoir que le désarroi des personnels de greffe soit enfin considéré. Malheureusement, les propositions qui en découlent ne répondent en rien aux problèmes récurrents pourtant maintes fois exprimés.

Pendant que le garde des Sceaux pavoise dans la presse et sur l'ensemble des médias nationaux pour venter le budget « historique » de son ministère, dans les juridictions, **fonctionnaires et contractuels s'efforcent de maintenir debout la fragile maison Justice.**

Si les mesures hors T2 (masse salariale) sont globalement à saluer, que dire des mesures catégorielles pour les fonctionnaires et contractuels ?

Manifestement, dans les couloirs feutrés de la place Vendôme, on est dur d'oreille pour sous-estimer avec tant de vigueur le puissant grondement de la colère des greffes !

La première organisation syndicale des services judiciaires ne se contentera pas de la fourbe et mesquine hausse de 3,5% du point d'indice ! Une gifle ! Cette hausse ne couvre même pas l'inflation des 6 derniers mois alors que le point était gelé depuis plus de dix ans !

Et que dire de la révision de certaines grilles indiciaires, dû au rehaussement du SMIC avec pour conséquence directe un tassement inacceptable des échelons des adjoints administratifs et techniques ?

L'enveloppe de 80 millions d'euros promise pour les mesures catégorielles serait la suivante :

- 30 millions d'euros pour augmenter les magistrats de 1 000€/mois en moyenne à partir d'octobre 2023 ;
- 50 millions d'euros pour les 80 000 fonctionnaires et contractuels du ministère (services judiciaires, pénitentiaires, PJJ et du SG).

Même si la chancellerie fait tout pour qu'elle éclate, nous ne tomberons pas dans le piège d'une guerre entre personnels de greffe et magistrats ! Cet espoir qu'elle caresse peut être oublié tout de suite!

Nous dénonçons avec acharnement l'absence de revalorisation indiciaire et statutaire forte pour les personnels de greffe. **L'UNSa-SJ exige du garde des Sceaux une annonce claire et médiatique visant**

une véritable revalorisation de l'ensemble des personnels de greffe (avec le détail d'un montant mensuel brut, comme pour les magistrats).

Il est grand temps que la justice fasse son entrée dans nos juridictions !

Les promesses faites doivent être tenues (catégorie A pour les greffiers).

Les problèmes qui gangrènent nos journées doivent enfin être solutionnés !

Qu'attend le ministère pour nous mettre à disposition un équipement informatique enfin efficace ? Malgré les annonces, pas l'ombre d'une amélioration ! Y a-t-il seulement la volonté d'avancer à ce sujet ?

Quand pourrons-nous espérer des effectifs enfin dignes de notre charge de travail ?

Finalement, la seule réponse palpable de notre institution à tous ces maux est le blocage des collègues qui veulent faire profiter à d'autres administrations de leur compétence par la voie du détachement. Pas très glorieux...

Certes, le budget du ministère peut être qualifié à certains égards d'historique, c'est vrai. Il n'en demeure pas moins, que seule la façade de la maison Justice a été repeinte mais que les fondations sur lesquelles elle repose -à savoir l'ensemble des personnels de greffe- n'ont jamais été aussi proches de l'effondrement.

Il est urgent d'agir !

Les membres de l'UNSa-SJ de la CA d'Orléans